



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GROSLAY

HÔTEL DE VILLE DE GROSLAY

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Canton de Deuil-La-Barre

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 9 juin à 19h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Etaient présents : M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU.

Absents excusés :

Mme Fatma YORAT pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M. Denis GIRARD pouvoir à M. Marc CLOUET
M. Denis JOLY pouvoir à M. Ferdinando CITO
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUEAU
M. Sylvain HARLE pouvoir à M. Michaël CAVALIERI
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Amalia CAPITAINE
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. Paul MOUSSARD
M. Philippe GEFFROTIN pouvoir à M. Philippe HERCYK

Absents :



Mme Déborah RUYAULT - Mme Claudine STEINMANN - Mme Cindy BARQUILLA.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine CHAUEAU

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2023

Publié sur le site de la ville,

Le 2023

| | |
|---|---|
| <p>Vu, le Secrétaire de Séance Ghislaine CHAUEAU</p>  | <p>Le Maire, Patrick CANCOUËT</p>  |
|---|---|

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michaël CAVALIERI devant être assesseur pour l'élection des délégués et des suppléants, **Madame Ghislaine CHAUVEAU** est désignée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 9 juin 2023.

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS ET ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

VU le Code électoral et notamment les articles L. 280 à L. 293, L.O. 438-1 et suivants, L.O. 555 et L. 556, R. 130-1 à R. 148, R. 271, R. 271-1, R. 274 à R. 276, R. 333, R. 344

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2113-1 et suivants, L. 2121-14 à L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17

VU la Circulaire ministérielle NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU le Décret no 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 et fixant l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux au vendredi 9 juin 2023,

CONSIDERANT que le nombre de délégués dans les conseils de vingt-neuf membres est de quinze délégués et de 5 suppléants,

CONSIDERANT que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat, au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que la liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir,

CONSIDERANT que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants,

CONSIDERANT que l'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste,

CONSIDERANT qu'aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la Présidence de Patrick CANCOUET, Maire, assisté des 4 assesseurs suivants :

Les deux conseillers municipaux les plus âgés présents :

- Mme Annie MUGNIER
- M. Paul MOUSSARD

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents :

- Mme Laura COUDRIER
- M. Michaël CAVALIERI

Après avoir voté à bulletin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DES 15 DELEGUES :

| | |
|---|------|
| Nombre de votants | 26 |
| Bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 26 |
| Mandats à pourvoir | 15 |
| Quotient électoral (suffrages exprimés/nombres de délégués à élire) | 1,73 |

| REPARTITION DES 15 MANDATS DE DELEGUES DE DELEGUES | Nbre de candidats sur la liste | Suffrages Obtenus Voix | Attribution au Quotient | Attribution à la plus forte moyenne | Total Sièges obtenus |
|--|--------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY – NOUS GROSLAYSIENS » | 15 | 17 | 10 | - | 10 |
| « LISTE D'UNION » | 11 | 9 | 5 | - | 5 |

SONT ELUS DELEGUES TITULAIRES

| | | |
|-----|------------------------|---|
| 1- | M. Patrick CANCOUET | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 2- | Mme Ghislaine CHAUVEAU | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 3- | M. Marc CLOUET | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 4- | Mme Jennifer NUNES | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 5- | M. Michaël CAVALIERI | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 6- | Mme Laura COUDRIER | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 7- | M Lucien KLIPFEL | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 8- | Mme Amalia CAPITAINE | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 9- | M. Denis GIRARD | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 10- | Mme Annie MUGNIER | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 11- | M. François JEFFROY | Liste « LISTE D'UNION » |
| 12- | Mme Célia JOUSSERAND | Liste « LISTE D'UNION » |
| 13- | M. Guy BOISSEAU | Liste « LISTE D'UNION » |
| 14- | Mme Bouchra DERKAOUI | Liste « LISTE D'UNION » |
| 15- | M. Lucien CORINTHE | Liste « LISTE D'UNION » |

ELECTION DES 5 DELEGUES SUPPLEANTS :

| | |
|--|------|
| Nombre de votants | 26 |
| Bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 26 |
| Mandat à pourvoir | 5 |
| Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de suppléants à élire) | 5,20 |

| Répartition des 5 mandats de délégués suppléants | Nbre de candidats sur la liste | Suffrages Obtenus Voix | Attribution au Quotient | Attribution à la plus forte moyenne | Total Sièges Obtenus |
|--|--------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY – NOUS GROSLAYSIENS » | 15 | 17 | 3 | - | 3 |
| « LISTE D'UNION » | 11 | 9 | 2 | - | 2 |

SONT ELUS DELEGUES SUPPLEANTS

| | | |
|----|----------------------|---|
| 1- | M. Sylvain HARLE | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 2- | Mme Cindy BARQUILLA | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 3- | M. Ludovic LEFFET | Liste « AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY- NOUS GROSLAYSIENS » |
| 4- | Mme CARMELA DEGLIAMÉ | Liste « LISTE D'UNION » |
| 5- | M. Paul MOUSSARD | Liste « LISTE D'UNION » |

Monsieur le Maire après avoir désigné, parmi les conseillers municipaux présents les deux conseillers les plus âgés (Mme Annie MUGNIER - M. MOUSSARD) et les deux conseillers les plus jeunes (Mme Laura COUDRIER - M. Michaël CAVALIERI), fait lecture des 2 listes présentées.

« **AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY – NOUS GROSLAYSIENS** », 15 candidats :

M. Patrick CANCOUET
Mme Ghislaine CHAUVEAU
M. Marc CLOUET
Mme Jennifer NUNES
M. Michaël CAVALIERI
Mme Laura COUDRIER
M. Lucien KLIPFEL
Mme Amalia CAPITAINE
M. Denis GIRARD
Mme Annie MUGNIER
M. Sylvain HARLE
Mme Cindy BARQUILLA
M. Ludovic LEFFET

« **LISTE D'UNION** », 11 candidats :

M. François JEFFROY
Mme Célia JOUSSERAND
M. Guy BOISSEAU
Mme Bouchra DERKAOUI
M. Lucien CORINTHE
Mme Bouchra DERKAOUI
M. Paul MOUSSARD
Mme Carmela DEGLIAME
M. Paul MOUSSARD
Mme Deborah RUYAULT
M. Philippe GEFFROTIN
Mme Claudine STEINMANN
M. Philippe HERCYK

Monsieur JEFFROY : Il y a une règle dans le Règlement Intérieur du conseil qui précise que lorsqu'un conseiller municipal est absent pendant trois séances de suite, il ne peut pas donner de pouvoir. Pouvez-vous nous confirmer que Madame BARQUILLA était bien présente aux 3 derniers Conseils Municipaux ;

Monsieur le Maire : Elle est absente. Mais Madame BARQUILLA n'a pas donné de pouvoir.

Monsieur JEFFROY : Mais elle est sur la liste ?

Monsieur le Maire : Oui, mais elle n'a pas donné de pouvoir.

Monsieur JEFFROY : Autant pour moi.

Monsieur le Maire : Nous allons procéder au vote.

Monsieur JEFFROY : C'est une petite déclaration pour expliquer l'éthique de la liste que nous avons constituée. Nous, conseillers municipaux, nous avons été élus par les Groslysiens, c'est grâce à leur vote que nous pouvons présenter nos candidatures ce soir. Par respect de souci et de transparence, nous déclarons (tous les candidats de notre liste) qu'aucune de nos voix ne se portera sur un candidat du Rassemblement National. C'est notre engagement, merci.

Monsieur le Maire : Nous allons procéder au vote.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023.

Pour : 17 voix

Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis GIRARD) - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Fatma YORAT) - Mme Annie MUGNIER - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Denis JOLY) - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël

CAVALIERI (pouvoir M. Sylvain HARLE) - Mme Amalia CAPITAINÉ (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER

Contre : 2 voix

M. Philippe HERCYK (pouvoir M. Philippe GEFFROTIN)

Abstention : 7 voix

Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD (pouvoir Mme Bouchra DERKAOUI) - M. François JEFFROY - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

20h10 Départ de Monsieur Fabien MOINIER.

Monsieur HERCYK : Je voulais voir plusieurs points sur PV. Lorsque vous avez fait intervenir la police municipale, vous avez demandé à la police municipale qu'elle intervienne par la force, ce n'est pas marqué, j'aimerais que cela soit marqué.

Madame NUNES : Mais la séance était suspendue.

Monsieur HERCYK : Non, pas du tout. Deuxième point que je voulais aborder, quand j'ai demandé l'enregistrement du Conseil Municipal, je n'ai pas pu y avoir accès. Subitement, cela n'a pas marché.

Monsieur le Maire : Nous avons utilisé plusieurs types de bandes : les bandes du Conseil Municipal et des enregistrements qui ont été faits par d'autres personnes, notamment moi. Il y a aussi des enregistrements qui ont été récupérés sur le net. Sur le net, nous entendons beaucoup plus de choses de votre côté que de mon côté ce qui nous a permis de rédiger le compte rendu. Nous avons même dû l'amplifier de façon importante pour comprendre vraiment ce que vous disiez. Cela a été compliqué. Nous nous sommes mis à 3 personnes pour essayer de retrouver la phrase.

Monsieur HERCYK : Troisième point, je voudrais...

Monsieur le Maire : Cela veut dire que si vous allez sur internet, vous pourrez à mon avis écouter ce que vous dite.

Monsieur HERCYK : Ce qui est dommage quand même, c'est que l'on ne puisse pas avoir une bande qui a été faite ici.

Monsieur le Maire : Si vous voulez le matériel...

Monsieur HERCYK : C'est comme les micros en panne quand je demande qu'il y ait une modification. Ce n'est pas de chance, c'est sur moi que cela tombe.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas qu'elle est la loi, mais je sais qu'autrefois, il n'y avait ni micro, ni enregistrement et tout se passait très bien.

Monsieur HERCYK : Troisième point que je voulais aborder, je ne vous ai jamais insulté au cours de ce Conseil Municipal, ni insulté votre fonctionnement. J'ai fait des commentaires suite au vote, mais je n'ai insulté personne donc je me réserve le droit de porter plainte contre certains élus.

Monsieur le Maire : Monsieur Hercyk, ce que nous avons entendu et ce qui est entendable sur les différentes bandes, à un moment donné, quand j'ai déclaré : « nous avons la majorité », vous avez répondu « payé cher, Patrick ». « Payé cher, Patrick », c'est une forme d'insulte parce que cela sous-entend que vous m'insultez d'avoir payé les membres en question, les membres du Conseil municipal. Cela insulte aussi les membres du Conseil Municipal, à savoir Mesdames COUDRIER et CAPITAINÉ, alors selon vous, je suis quelqu'un qui corrompt et elles sont des corrompues. C'est ce que cela veut dire, donc c'est une forme d'insulte qui peut être attaquée au pénal (si elles le veulent).

Monsieur HERCYK : Qu'elles le fassent.

Monsieur le Maire : Si ce n'est pas une insulte, je ne sais pas ce que c'est.

Monsieur HERCYK : Et en quatrième point, je voudrais remercier Madame la Directrice Générale des services de m'avoir donné l'autorisation d'avoir accès à l'enregistrement qu'il n'y était pas.

Monsieur le Maire : En tout cas, il faut savoir une chose, si la Directrice Générale des services vous a donné l'accès, cela veut dire que je vous ai donné l'accès. Madame la Directrice Générale des services ne fait que ce que je lui demande, donc d'une certaine façon, vous me remerciez, merci.

Monsieur JEFFROY : C'est juste une petite remarque sur ce que vous venez de dire. J'espère que la Directrice générale des services ne fait pas uniquement, ce que vous lui demandez, parce que je pense que dans un certain nombre de cas, ce que vous lui demandez est illégal. Aussi, je pense qu'en bon fonctionnaire, elle a un devoir de réserve et il y a des choses qu'elle ne fait pas, mais cela reste

entre vous et elle. Cependant, juste penser que les employés communaux sont des serviteurs ou vos esclaves, je pense que vous prenez vos désirs pour des réalités, on n'est plus au moyenne âge.

Monsieur le Maire : Monsieur JEFFROY, ce que vous venez de dire, il faut le prouver donc qu'est-ce que je fais d'illégal ? Dite le moi, sinon je vous attaque.

Monsieur JEFFROY : Allez-y, attaquez.

Monsieur le Maire : Je vous attaque Monsieur JEFFROY. Vous n'avez pas le droit d'accuser les personnes sans raison, donc je porte plainte demain.

Monsieur JEFFROY : Je voulais, ce n'est pas une formule de style, féliciter la transcription parce que moi, je n'ai aucun retour à faire sur le PV qui est parfaitement clair. Je pense que c'est un travail de fourmi de faire ce PV avec précision et d'éviter de rajouter de la confusion à la confusion. Ce PV est parfaitement clair, parfaitement précis, c'est vraiment remarquable.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : *Nous avons reçu des questions*

20h30 M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI quittent le conseil. Le quorum n'étant plus atteint, Monsieur le Maire lève la séance.

Monsieur JEFFROY : Les décisions du maire ?

Monsieur le Maire : Il n'y en a pas.

Monsieur MOUSSARD : Si, il y en a 3.

Monsieur JEFFROY : Vous devez dire que le quorum n'est plus atteint et que l'on lève la séance.

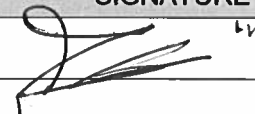
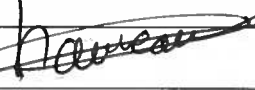
Monsieur le Maire : Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée.

M. CANCOUET lève la séance à 20h35.

| N° d'ordre | Récapitulatif des délibérations | Décision |
|-------------------|--|-----------------|
| 23-06-27 | Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 - élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux | Approuvée |

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

| M/Mme | PRENOM | NOM | FONCTION | DECISION | SIGNATURE |
|-------|------------|------------|---------------|----------|---|
| M. | Patrick | CANCOUËT | Maire | |  |
| M. | Marc | CLOUET | Maire-Adjoint | | |
| Mme | Ghislaine | CHAUVEAU | Maire-Adjoint | |  |
| Mme | Jennifer | NUNES | Maire-Adjoint | | |
| Mme | Cindy | BARQUILLA | C. Municipale | | Absente |
| M. | Michaël | CAVALIERI | C. Municipal | | |
| M. | Ferdinando | CITO | C. Municipal | | |
| M. | Denis | GIRARD | C. Municipal | | Pouvoir M. CLOUET |
| M. | Sylvain | HARLE | C. Municipal | | Pouvoir M. CAVALIERI |
| M. | Denis | JOLY | C. Municipal | | Pouvoir M. CITO |
| M. | Lucien | KLIPFEL | C. Municipal | | Pouvoir Mme CHAUVEAU |
| M. | Ludovic | LEFFET | C. Municipal | | |
| Mme | Annie | MUGNIER | C. Municipale | | |
| Mme | Fatma | YORAT | C. Municipale | | Pouvoir Mme NUNES |
| M. | Philippe | GEFFROTIN | C. Municipal | | Pouvoir M. HERCYK |
| M. | Philippe | HERCYK | C. Municipal | | |
| Mme | Carmela | DEGLIAME | C. Municipale | | |
| Mme | Amalia | CAPITAINE | C. Municipale | | |
| Mme | Laura | COUDRIER | C. Municipale | | |
| M. | Guillaume | DUBOS | C. Municipal | | Pouvoir Mme CAPITAINE |
| M. | Fabien | MOINIER | C. Municipal | | |
| Mme | Bouchra | DERKAOUI | C. Municipale | | Pouvoir M. MOUSSARD |
| M. | François | JEFFROY | C. Municipal | | |
| Mme | Celia | JOUSSERAND | C. Municipale | | |
| M. | Paul | MOUSSARD | C. Municipal | | |
| M. | Guy | BOISSEAU | C. Municipal | | |
| M. | Lucien | CORINTHE | C. Municipal | | |
| Mme | Deborah | RUYAULT | C. Municipale | | Absente |
| Mme | Claudine | STEINMANN | C. Municipale | | Absente |

